



Dans le cadre du 8ème festival de Bande dessinée du 12 & 13 mars 2022

Conditions et règlement du concours  
**Création d'une planche de Bande dessinée**  
organisé par la Médiathèque du Bassin d'Aurillac

**du 27 décembre 2021 au 28 février 2022**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Ce jeu-concours est organisé dans le but d'animer le Festival de Bande dessinée du Bassin d'Aurillac. Il se déroulera du 27 décembre 2021 au 28 février 2022. Il s'agit d'un concours de **création originale**<sup>1</sup> d'une histoire complète en bande dessinée. La longueur de l'histoire se limite obligatoirement à une planche (une page). Ce concours est ouvert au public.

### **ARTICLE 2 – PARTICIPANTS**

Le concours est ouvert uniquement **aux dessinateurs amateurs**, n'ayant **jamais été publié à compte d'éditeur**, dans quelque spécificité graphique que ce soit.

Quatre tranches d'âge sont définies :

- 6 à 10 ans
- 11 à 15 ans
- 16 ans à 20 ans
- plus de 21 ans.

### **ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS**

Les inscriptions au concours sont gratuites. Les œuvres doivent être déposées ou envoyées à la Médiathèque pour le lundi 28 février à 18 h au plus tard.

Le nom, prénom et l'âge de l'auteur doivent apparaître au verso de la planche.

De plus, les participants devront remplir et signer une fiche mentionnant leurs coordonnées postales et téléphoniques lors du dépôt de la planche. Cette fiche sera téléchargeable sur le site internet du festival : [festivalbd.caba.fr](http://festivalbd.caba.fr). La CABA s'engage à détruire les fiches une fois le concours passé.

Il ne sera accepté qu'une seule planche par participant.

### **ARTICLE 4 – THÈMES - FORMATS**

Cette année le thème est libre. Les planches ne doivent pas contenir de propos discriminatoires, racistes, xénophobes, pornographiques ou incitant à la haine raciale. La seule contrainte pour les candidats réside en la limitation à une planche, soit une (1) seule page de bande dessinée en format vertical, sur laquelle se déroule une histoire complète.

Formats obligatoires : 21 cm x 29,7 cm (A4) ou (pour les participants à partir de 16 ans uniquement) 29,7 cm x 42 cm (A3) – rappel : format vertical (portrait) uniquement.

Techniques utilisées : toutes les techniques sont acceptées.

### **ARTICLE 5 – DÉROULEMENT**

Ce concours s'inscrit dans le cadre du Festival de Bande dessinée du Bassin d'Aurillac et dans le partenariat entre la Médiathèque du Bassin d'Aurillac, la Librairie Point Virgule et le journal *La Montagne*.

---

<sup>1</sup> Tout plagiat ou contrefaçon sera d'office éliminé.

Si les conditions sanitaires le permettent, les œuvres originales (ou en version numérisée) seront exposées durant le Festival de Bande dessinée du Bassin d'Aurillac les 12 et 13 mars 2022 dans le but de valoriser le travail des participants auprès du public. Si cela s'avère impossible, les œuvres numérisées seront exposées sur le portail du festival ([festivalbd.caba.fr](http://festivalbd.caba.fr)) ou sur tout autre support de valorisation numérique à la disposition des organisateurs du Festival BD.

Les personnes qui le souhaitent pourront reprendre leur œuvre à la Médiathèque à partir du lundi 21 mars 2022.

Les prix seront remis le dimanche 13 mars à 16h30 au Centre de Congrès si les conditions sanitaires le permettent. Sinon, chaque lauréat sera contacté pour récupérer son prix. Les résultats du concours seront alors annoncés sur le site internet du Festival.

Les gagnants (à l'exception du « Prix du Public ») seront prévenus le jeudi 10 mars par téléphone, afin de s'assurer de leur présence lors de la remise des prix, si celle-ci est maintenue « en présentiel ».

## **ARTICLE 6 – JURY - ATTRIBUTION DES PRIX**

Un jury de médiathécaires, de libraires, d'un élu communautaire, d'un auteur BD, d'un enseignant et d'un journaliste de *La Montagne* se réunira avant le Festival pour désigner les « Grand prix » et éventuellement les « Coups de cœur ».

Au moins deux prix seront décernés pour chaque catégorie :

- un grand prix, récompensant la planche réunissant le meilleur travail graphique et scénaristique.
- un prix du public qui récompensera la planche recueillant le plus de suffrages publics durant les deux jours du Festival. Le vote aura lieu du samedi 12 mars, 10 h, au dimanche 13 mars, 15 h. Si les conditions ne le permettent pas, un vote numérique sera mis en place sur le site du Festival, en amont du Festival. Le nom du vainqueur sera annoncé le dimanche 13 mars à 16 h au Centre de Congrès si les conditions sanitaires le permettent, sinon sur le site du Festival.

Des prix « coups de cœur » pourront être décernés en fonction de l'originalité des œuvres ou tout autre critère qui sera validé par le jury.

Le grand prix de la catégorie «16 – 20 ans» ou «21 ans et plus» pourra faire l'objet d'une publication dans le quotidien *La Montagne*, sous réserve. Les auteurs des planches primées se verront remettre divers lots : bons d'achat, BD dédicacées, en partenariat avec la Librairie PointVirgule.

Les critères de sélection des planches seront les suivants : qualité technique et artistique de la planche, originalité du scénario.

## **ARTICLE 8 – DROIT D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE**

Les planches sont l'entière propriété de leur auteur qui en possède les droits. Ainsi chaque participant s'engage et garantit qu'il a réalisé lui-même et seul la planche fournie, sans plagiat ou contrefaçon d'une œuvre déjà existante et éditée.

Chaque participant autorise, à titre gratuit, l'utilisation de son œuvre par la CABA et *La Montagne* à des fins de communication relative au Festival BD du Bassin d'Aurillac. Ces publications feront mention du nom des auteurs des planches.

## **ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.